

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire national des certifications professionnelles > BTS - Métiers de la coiffure

BTS - Métiers de la coiffure

Code de la fiche :
RNCP37963

Etat :
Active

 [Télécharger la fiche](#)  [Aide en ligne](#)  [Supplément Europass : FR - EN](#)

L'essentiel

	Nomenclature du niveau de qualification	Niveau 5
	Code(s) NSF	336 : Coiffure, esthétique et autres spécialités de services aux personnes
	Formacode(s)	42050 : Coiffure
	Date de début des parcours certifiants	01-09-2022
	Date d'échéance de l'enregistrement	31-08-2027

- Certificateur(s)
- Résumé de la certification
- Blocs de compétences
- Secteur d'activité et type d'emploi
- Voie d'accès
- Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations
- Base légale
- Pour plus d'informations

Certificateur(s)

Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet  Top
-----------	-------	----------------	---

Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE	11004401300040	-	-

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

La profession exercée par le technicien supérieur en "Métiers de la coiffure" demande de suivre de façon permanente l'évolution des produits, des techniques et l'apparition de nouveaux matériels. Le technicien supérieur assure une veille permanente dans les domaines relevant du secteur de la coiffure (normes, réglementation européenne, évolution du marché, ...). De même, il est nécessaire qu'il porte une attention particulière aux questions d'allergie professionnelle et de prévention ainsi qu'aux évolutions sociologiques de la clientèle.

L'action de ce professionnel s'exerce conformément aux règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie. Les choix et les actions du professionnel s'inscrivent dans le respect de la législation en vigueur, la prise en compte de la politique de développement durable et d'une démarche qualité.

Les responsabilités du technicien supérieur sont définies selon sa position dans la structure. Il peut exercer ses activités en autonomie totale ou partielle. L'autonomie est pleine et entière dans l'exécution des tâches listées dans le référentiel d'activités professionnelles.

Dans le cadre des différents types d'entreprises, le technicien supérieur en « Métiers de la coiffure » peut assurer les fonctions suivantes :

- Expertise et conseils scientifiques et technologiques ;
- Gestion, management ;
- Définition et mise en œuvre de la stratégie commerciale.

Activités visées :

Conception et réalisation de techniques professionnelles

Veille et innovation

Elaboration, mise au point et analyse de protocoles

Conseil et vente de produits, de services et de matériels

Elaboration, suivi et adaptation du projet d'exploitation et/ou du business plan

Participation à la gestion de l'entreprise et à la mesure des performances

Gestion et encadrement du personnel

Participation au lancement de produits, matériels et services

Développement de la relation de services

Gestion et développement de « portefeuilles clients »

Compétences attestées :

S'informer et communiquer dans son domaine d'expertise

Concevoir et mettre en œuvre des services

Conseiller, vendre, en tant qu'expert

Réaliser une étude technique sur un produit ou un service

Elaborer des projets entrepreneuriaux (création, reprise d'entreprises)

- Participer à la gestion de l'entreprise et à la mesure des performances
- Développer et mettre en œuvre une politique de ressources humaines
- Concevoir et assurer la promotion de produits, matériels, services ou prestations
- Garantir, promouvoir la qualité des produits, des prestations et des services
- Traduire la stratégie commerciale dans l'espace professionnel
- Développer et mettre en œuvre une politique de prospection et de fidélisation

Modalités d'évaluation :

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme (voir, notamment, les règlements d'examen et les définitions d'épreuves) : forme ponctuelle ou contrôle en cours de formation. Le diplôme est aussi accessible par la VAE.

Blocs de compétences

RNCP37963BC01 - Management et gestion d'entreprise

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Analyser le fonctionnement, les modes de management, les choix stratégiques et opérationnels, la structure de l'entreprise Identifier, expliciter et caractériser le ou les problèmes de management Analyser la situation à l'aide des outils pertinents Etablir un diagnostic (ou une partie de diagnostic) préparant une prise de décision Proposer des solutions pertinentes et envisager leur mise en œuvre dans le contexte présenté Argumenter ses analyses et ses propositions	Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités), Formation professionnelle continue (établissements publics habilités). Ponctuelle écrite Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS). CCF 1 situation Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), Formation professionnelle continue (établissements non habilités), Au titre de leur expérience professionnelle, Enseignement à distance. Ponctuelle écrite

RNCP37963BC02 - Veille scientifique et innovation

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Rechercher, analyser et diffuser des informations, des données scientifiques, techniques et commerciales et professionnelles Adapter sa pratique, enrichir son expertise en tenant compte de l'évolution des produits, des matériels, des techniques et des tendances Elaborer des protocoles innovants (prestations ou services)	Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités), Formation professionnelle continue (établissements publics habilités). Ponctuelle écrite Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS). Ponctuelle écrite Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), Formation professionnelle continue (établissements non habilités), Au titre de leur expérience professionnelle, Enseignement à distance. Ponctuelle écrite

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Identifier les besoins et les attentes des interlocuteurs Proposer et réaliser des prestations de coloration, de mise en forme associant coupe et coiffage Etablir une relation de communication professionnelle adaptée à différents interlocuteurs Concevoir et conduire des actions d'animation, d'information, de formation et de développement commercial	Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités), Formation professionnelle continue (établissements publics habilités). CCF 2 situations Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS). CCF 2 situations Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), Formation professionnelle continue (établissements non habilités), Au titre de leur expérience professionnelle, Enseignement à distance. Ponctuelle pratique

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Echanger des informations et des données avec divers interlocuteurs ou services Assurer une veille artistique permanente dans le domaine de la création et de la mode Inscrire son action dans une stratégie Elaborer ou adapter un protocole d'utilisation Objectiver l'efficacité d'un produit, d'une technique, d'un appareil Elaborer une note de synthèse Déterminer une opportunité d'affaire Concevoir et défendre un concept de création ou de reprise Actualiser le système d'information Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions Mettre en œuvre un « process » qualité et évaluer sa qualité Transmettre et impulser la qualité de service auprès des partenaires, de l'équipe Etablir un audit commercial, un état des lieux	Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités), Formation professionnelle continue (établissements publics habilités). Ponctuelle orale Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS). CCF 1 situation Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), Formation professionnelle continue (établissements non habilités), Au titre de leur expérience professionnelle, Enseignement à distance. Ponctuelle orale

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Le référentiel de certification est organisé en unités constitutives d'un ensemble de compétences et connaissances cohérent au regard de la finalité du diplôme. Il peut comporter des unités dont l'obtention est facultative. Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve.

Top

Les candidats s'inscrivent à l'examen du diplôme. Ceux qui ont préparé le diplôme dans le cadre de la formation professionnelle continue ou

de la validation des acquis de l'expérience reçoivent de manière automatique, pour les unités du diplôme qui ont fait l'objet d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, une attestation reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme, et donc des blocs de compétences correspondants. Ceux qui ont préparé le diplôme par une autre voie reçoivent cette attestation s'ils en font la demande.

Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

Le titulaire du BTS "Métiers de la coiffure" peut exercer son activité dans des structures variées :

- Salons ou entreprises de coiffure ;
- Entreprises de fabrication et commercialisation de produits capillaires ;
- Entreprises de distribution de produits capillaires et de matériels.

Type d'emplois accessibles :

Les principales appellations qui correspondent aux postes occupés sont les suivantes :

- Chef d'entreprise, responsable de salon, responsable de réseau, responsable de points de vente ;
- Manageur ;
- Conseiller expert, évaluateur ;
- Conseiller-formateur, Marchandiseur ;
- Développeur (régional, national, international) ;
- Assistant directeur artistique ;
- Technico-commercial ;
- Responsable commercial (représentant de marque).

Code(s) ROME :

M1302 - Direction de petite ou moyenne entreprise

L1501 - Coiffure et maquillage spectacle

D1202 - Coiffure

Références juridiques des réglementations d'activité :

Voie d'accès

Le cas échant, prérequis à l'entrée en formation :

Le cas échant, prérequis à la validation de la certification :

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou	X		Le jury, nommé pour chaque session par arrêté du recteur d'académie, est présidé par un enseignant-chercheur ou par un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régionale de la	- Top

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
d'étudiant			spécialité du diplôme. Il est composé à parts égales : De professeurs de l'enseignement public, représentant la majorité des personnels enseignants, dont un enseignant-chercheur, et s'il y a lieu, de professeurs de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage. De membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.	
En contrat d'apprentissage	X		Le jury, nommé pour chaque session par arrêté du recteur d'académie, est présidé par un enseignant-chercheur ou par un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régionale de la spécialité du diplôme. Il est composé à parts égales : De professeurs de l'enseignement public, représentant la majorité des personnels enseignants, dont un enseignant-chercheur, et s'il y a lieu, de professeurs de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage. De membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.	-
Après un parcours de formation continue	X		Le jury, nommé pour chaque session par arrêté du recteur d'académie, est présidé par un enseignant-chercheur ou par un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régionale de la spécialité du diplôme. Il est composé à parts égales : De professeurs de l'enseignement public, représentant la majorité des personnels enseignants, dont un enseignant-chercheur, et s'il y a lieu, de professeurs de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage. De membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.	-
En contrat de professionnalisation	X		Le jury, nommé pour chaque session par arrêté du recteur d'académie, est présidé par un enseignant-chercheur ou par un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régionale de la spécialité du diplôme. Il est composé à parts égales : De professeurs de l'enseignement public, représentant la majorité des personnels enseignants, dont un enseignant-chercheur, et s'il y a lieu, de professeurs de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage. De membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.	-
Par candidature individuelle	X		Le jury, nommé pour chaque session par arrêté du recteur d'académie, est présidé par un enseignant-chercheur ou par un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régionale de la spécialité du diplôme. Il est composé à parts égales : De professeurs de l'enseignement public, représentant la	-

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
			majorité des personnels enseignants, dont un enseignant-chercheur, et s'il y a lieu, de professeurs de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage. De membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.	
Par expérience	X		Le jury, nommé pour chaque session par arrêté du recteur d'académie, est présidé par un enseignant-chercheur ou par un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régionale de la spécialité du diplôme. Il est composé à parts égales : De professeurs de l'enseignement public, représentant la majorité des personnels enseignants, dont un enseignant-chercheur, et s'il y a lieu, de professeurs de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage. De membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.	-

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie	X	
Inscrite au cadre de la Polynésie française	X	

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Aucune correspondance

Base légale

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
-	Code de l'éducation : Articles D643-1 à D643-35-1

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO/ BO	Référence au JO/BO
03/04/2014	Arrêté du 26 février 2014 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Métiers de la coiffure » (JORF n°0079 du 3 avril 2014)

Date de publication de la fiche	28-08-2023
Date de début des parcours certifiants	01-09-2022
Date d'échéance de l'enregistrement	31-08-2027

Pour plus d'informations

Statistiques :

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification

Certification(s) antérieure(s) :

Code de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
<u>RNCP20687</u>	BTS - Métiers de la coiffure

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation